

CEREMONIE DE PARRAINAGE

Un document est à compléter auprès du service Pole Accueil Population

PIECES A FOURNIR

- ▶ Cartes d'identité des parents
- ▶ Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- ▶ Justificatif de domicile à Harfleur
- ▶ Noms, prénoms, adresses des parrain et marraine et photocopie des cartes d'identité
- ▶ En cas de séparation des parents de l'enfant, une autorisation de parrainage signée des deux parents sera demandée.

IMPORTANT : le dossier doit être complet au minimum un mois avant le parrainage